

Numéro 11 — 31 mai 2023

POMMIER : période à haut risque carpocapse, éclosions G1 en cours

FRUITIERS A NOYAU : risque monilioses sur variétés précoces et saison

PECHER : début des éclosions G2 tordeuse orientale

CERISIER : protection contre les mouches en cours

Le point sur l'agrométéo → *temps beau puis perturbation, orages de grêle*
(période du 15 au 28 mai 2023)

La quinzaine passée débute par une période ensoleillée et ventée et se poursuit par des journées perturbées, du 19 au 24 mai. Le beau temps revient en fin de période. Les cumuls de pluie sont très variables selon les secteurs.

On déplore des chutes de grêle localisées le 24 mai dans plusieurs secteurs, entraînant des dégâts aux cultures. Les températures sont en dessous ou proches des normales saisonnières la 1^{re} semaine, en hausse la 2^e.

Consultez le tableau des données climatiques page 14.



| ANTICIPER POUR AGIR |

La Chambre d'agriculture de l'Hérault vous accompagne par un service d'alertes SMS et mails sur les événements climatiques extrêmes. Aucun événement climatique extrême n'est annoncé pour les 7 prochains jours. Au-delà, nos équipes restent en veille pour vous alerter le cas échéant. Consultez agripredict.fr

La prévision annonce un temps variable, avec de possibles pluies et orages dans les jours à venir.

Situation hydrique actuelle

La période pluvieuse a permis d'abaisser un peu le niveau d'alerte sécheresse.

Les pluies cumulées atteignent 5 à 72 mm selon les secteurs. Elles ont contribué à satisfaire une partie des besoins des cultures.

La demande climatique de la 2^e décennie de mai est proche de la moyenne 2015-2022.

Poursuivre les irrigations sur des bases normales ; les réduire ou les suspendre avec l'arrivée des pluies.

Voir tableau indicatif des besoins des principales cultures page suivante, s'appuyant sur les moyennes des ETP 2015-2022.


Surveiller la situation hydrique de vos parcelles, notamment grâce aux tensiomètres. Prévoir de démarrer les irrigations quand les tensions atteignent 40 à 50 cbars entre 30 et 50 cm de profondeur.


Prévisions des besoins en eau de quelques cultures		Données moyennes
Période du 31 mai au 13 juin 2023		
Cultures	Kc	mm par jour
Asperge	0,5	2,9
Melon en développement végétatif	0,6	3,5
Melon en cours de nouaison	0,5	2,9
Melon en cours de grossissement	0,7	4,1
Melon en cours de récolte	0,3	1,7
Pommier / Poirier enherbés	0,85	4,9
Pêcher sol nu avant récolte	0,9	5,2
Pêcher enherbé avant récolte	1,0	5,8
Abricotier sol nu	0,6	3,5
Cerisier sur Maxma	0,4	2,3


Ces prévisions s'appuient sur les moyennes d'ETP décennales observées de 2015 à 2022.

Important : les préconisations qui suivent présentent des tableaux de spécialités commerciales autorisées. Selon les spécialités, les doses autorisées sont indiquées soit à l'hectare (**en bleu**) soit à l'hectolitre (**en brun**). DAR = délai avant récolte.


Nb Maxi = nombre maximum d'applications autorisées par parcelle et par an (réglementaire).

 Ce logo indique qu'il existe une méthode alternative (détaillées dans le guide SudArbo® pp. 18 à 25). Un certain nombre d'alternatives font l'objet de fiches action CEPP (Certificats d'Economie de Produits Phytosanitaires), à retrouver sur le site : https://alim.agriculture.gouv.fr/cepp/content/ap_fiches_action

 Ce logo indique qu'il n'existe pas d'alternative pertinente à cette période.

 Ce logo indique que le mélange avec une autre spécialité est interdit.

Les spécialités autorisées en agriculture biologique sont indiquées en caractères verts.

 Préconisation spécifique à la conduite en agriculture biologique. Si ce logo n'apparaît pas dans la rubrique, c'est que la préconisation exposée concerne tous les modes de conduite.

Retrouvez une note technique sur les enjeux environnementaux liés à l'utilisation des produits phytosanitaires en cliquant sur le lien : <https://urlz.fr/iHs8>

MARAICHAGE

Ce bulletin fait référence au BSV Maraîchage LR n°11 du 31/05/2023 disponible en suivant le lien <https://occitanie.chambre-agriculture.fr/agroenvironnement/ecophyto/bulletin-de-sante-du-vegetal/bsv-languedoc-roussillon/>

Melon

Melon sous abri

Les cultures les plus avancées sont en récolte.

La présence de **puçerons** est observée. Être vigilant pour repérer les foyers et surveiller leur évolution.



En présence de foyers localisés, arracher les plants atteints.

En cas de forte attaque, assurer une protection avec :


Substance active	SPECIALITE COMMERCIALE	Dose	DAR	Nb maxi
sels potassiques d'acide gras	NEUDOSAN	1,5 à 2 %	1 j	5
Azadirachtine A	OïKOS (sous abri uniquement)	1,5 l/ha	3 j	5

Il est possible de mettre en place des plantes relais pour amener de l'*Aphidius colemani*.



Puceron
Aphis gossypii
Adulte reconnaissable grâce à ses cornicules noires


Quelques attaques d'**acariens** sont observées. Des arrosages par aspersion peuvent être réalisés pour lutter contre les acariens. Attention, l'aspersion doit se faire à un moment qui permet au feuillage de sécher très rapidement afin d'éviter les maladies fongiques.

 Si besoin, intervenir sur les parcelles avec :

Substance active	SPECIALITE COMMERCIALE	Dose	DAR	Nb maxi
hexythiazox	NISSORUN 250 SC	0,2 l/ha	3 j	1


 Aucune solution de lutte n'existe en bio.

Des attaques de **chenilles phytophage (noctuelles)** sur fruits sont relevées.

 En cas de forte pression, assurer une protection avec :

Substance active	SPECIALITE COMMERCIALE	Dose	DAR	Nb maxi
<i>Bacillus thuringiensis sp. kurstaki</i>	DIPEL DF ou DELFIN	1 kg/ha	3 j	6

Des cas d'**oïdium** sont détectés.

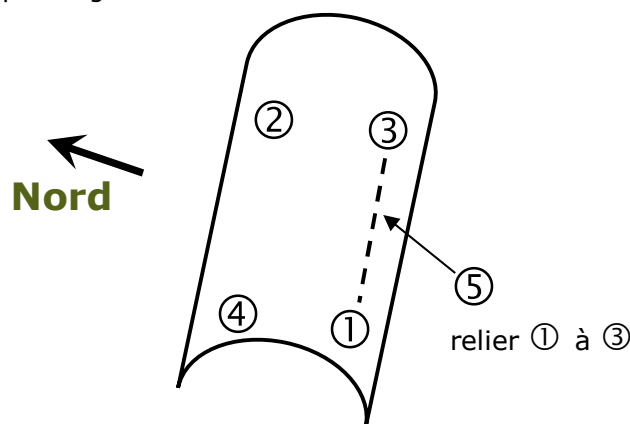
 En préventif, il est possible d'utiliser :

Substance active	SPECIALITE COMMERCIALE	Dose	DAR	Nb maxi
soufre mouillable	MICROTHIOL SPECIAL DISPERS	7,5 kg/ha	3 j	8

Melon sous chenille

Les cultures sont au stade de grossissement. Les récoltes vont commencer très prochainement.

Aération : Les chenilles sont toutes ventilées avec des perforations d'un côté et de l'autre, des jonctions latérales de chaque côté et sont mêmes déterrées. Les risques de mildiou, grillure physiologique et chenilles imposeraient de débâcher mais attention au risque de grêle.



Conduite de l'aération des chenilles par perforation :

Stade de culture	Perforation (environ 10 cm de diamètre)
Plantation	① : dès que la température devient élevée, côté sud ② : côté nord, à l'opposé du ① ③ : côté sud, face au ② ④ : côté nord, face au ① entre chaque arceau
Début floraison fleurs femelles	⑤ : pour faciliter l'entrée des insectes pollinisateurs, relier le ① au ③ tous les 2 arceaux

Des gros foyers **d'acariens** sont parfois observés, à surveiller selon les parcelles.

Il y a la présence de **taupins** sur certaines parcelles, sans dégâts pour le moment.



Taupin

Photo CA30

A ce stade de la culture, il n'existe aucun moyen de lutte.

A surveiller, des **chenilles phytophages (noctuelles)** sont présentes sur beaucoup de cultures.

De la **verticilliose** est détectée. Les plantes affectées montrent un flétrissement des feuilles les plus basses qui est réversible. Par la suite, certains secteurs du limbe, souvent inter-nervaires et en forme de « V », se ramollissent et jaunissent progressivement. Des portions importantes des feuilles finissent par prendre une teinte beige à brune, puis se nécrosent et se dessèchent. Les feuilles ainsi touchées meurent

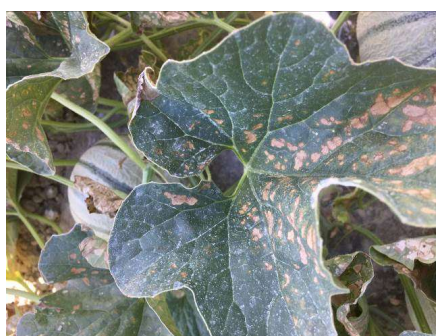
éventuellement de façon prématurée, ce qui entraîne une exposition des fruits au rayonnement solaire et donc des risques de brûlures solaires.



Le débâchage tardif réduit les risques de verticilliose.

Verticilliose - Photo SUDEXPE

Des cas de **grillures physiologiques** sont observés selon les parcelles et les variétés. Pour les limiter, apporter en foliaire préventivement du nitrate de magnésie (2-3 %) ou du sulfate de magnésie (3-6 %) dès le début du grossissement des fruits et à plusieurs reprises par la suite.



Grillure physiologique
Photo SUDEXPE

Des symptômes de **bactériose** ou de **cladosporiose** sur feuilles sont notés. Les symptômes (taches nécrotiques) sont à surveiller.



Bactériose sur feuilles
Photo SUDEXPE



Si besoin, intervenir sur les parcelles débâchées avec :

Substance active	SPECIALITE COMMERCIALE	Dose	DAR	Nb maxi
cuiivre	BOUILLIE BORDELAISE RSR DISPERS	2 kg/ha*	7 j	4

* dose recommandée

Plusieurs cas de **mildiou** sont signalés. Rester vigilant. Ce pathogène apprécie les fortes hygrométries.



Mildiou sur feuilles
Photo CA 30

 Un traitement préventif peut être appliqué au moyen de :

Substance active	SPECIALITE COMMERCIALE	Dose	DAR	Nb maxi
azoxystrobine	ORTIVA	0,8 l/ha	3 j	3
phosphonate de potassium	LBG 01F34 ETONAN	3,5 l/ha	14 j	3
cyazofamide	RANMAN TOP	0,5 l/ha	3 j	6

L'utilisation du **LBG 01F34 / ETONAN** en biocontrôle à base de phosphonate de potassium (utilisé à 3,5 l/ha, 3 applications maxi/an) est possible mais il nécessite un délai avant récolte de 14 jours.

Des cas d'**oïdium** sont détectés.



En préventif, il est possible d'utiliser :

Substance active	SPECIALITE COMMERCIALE	Dose	DAR	Nb maxi
soufre mouillable	MICROTHIOL SPECIAL DISPERS	7,5 kg/ha	3 j	8

Quelques cas de **pourritures sur fruits** sont observés sur la partie au contact du sol, se rapprochant des symptômes de **Rhizoctonia** (*Rhizoctonia solani*).

Melon sous bâches

Les cultures les plus avancées sont au stade de nouaison.

Des **d'acariens** et quelques **pucerons** ont pu être observés. Attention au **mildiou**, à surveiller.

Asperge

Les récoltes se terminent dans la plupart des situations.

Dès la fin de la récolte, apporter de **l'engrais azoté** afin de favoriser la pousse

Désherbage après récolte

La gestion de l'inter-rang est réalisée mécaniquement.

A La gestion du rang peut être réalisée avec des herbicides, en thermique ou avec des paillages plastiques biodégradables.

Les herbicides sont positionnés juste après le débattage avant la levée des turions, sur sol rappuyé, légèrement humide ou avant un épisode pluvieux modéré.

Attention : La dose doit être adaptée à la surface traitée.

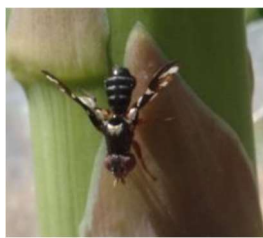
Substance active	SPECIALITE COMMERCIALE	Dose	Nb maxi
métribuzine	SENCORAL SC (GRAMINEES, DICOTYLEDONNES)	0,9 l/ha	1 ^①
	METRIPHAR 70WG (GRAMINEES, DICOTYLEDONNES)	0,75 kg/ha	1 ^②
métobromuron	FRESCO	3,75 l/ha	1
isoxaben	CENT 7 (DICOTYLEDONNES)	2 l/ha	1
clomazone	CENTIUM 36CS (DICOTYLEDONNES)	0,25 l/ha	1

① En une application à la dose maximale ou en applications fractionnées de la dose maximale

② A la dose de 0,75 kg/ha en pré-levée des turions ou en post récolte ou en fractionnée à raison de 0,25 à 0,35 kg/ha en pré-levée et de 0,40 à 0,50 kg/ha en post récolte.

Vols de la mouche de l'asperge

(*Platyparea poeciloptera*) en cours. Elle se reconnaît grâce à ses ailes blanchâtres avec une bande noire en zigzag. La femelle pond sur les écailles terminales de la plante et la larve creuse une galerie dans la tige. Celle-ci brunit le long de la partie attaquée puis jaunit et meurt.



Mouche de l'asperge
photo CA30

A En présence d'adultes de mouche et **uniquement les parcelles qui ne sont plus en récolte**, intervenir aussitôt avec :

Substance active	SPECIALITE COMMERCIALE	Dose	DAR	Nb maxi
deltaméthrine	DECIS PROTECH	0,83 l/ha		2

Traiter sur aspergeraie **après la récolte** dès la sortie des premières pousses feuillues des turions.

Des adultes de **criocères** à 12 points (couleur orange) *Crioceris duodecimpunctata* ne sont pas nuisibles pour la culture.

Mais attention des criocères noirs, oranges et blancs, ***Crioceris asparagi***, et leurs larves, sont nuisibles.



Criocères adultes

Intervenir après la récolte, dès que la présence d'adultes et de larves est confirmée.

A Traitements possibles :

Substance active	SPECIALITE COMMERCIALE	Dose	DAR	Nb maxi
Lambda-cyhalothrine	Karaté Zéon	0,075 l/ha	48 h	2
Deltaméthrine	Decis Protech	0,5 l/ha	6 h	2

ARBORICULTURE



identifie la démarche technique régionale
de protection fruitière intégrée

Ce bulletin fait référence au BSV Arboriculture LR n°11 du 31/05/2023 disponible en suivant le lien
<https://occitanie.chambre-agriculture.fr/agroenvironnement/ecophyto/bulletin-de-sante-du-vegetal/bsv-languedoc-roussillon/>

Toutes espèces fruitières

Punaises

Des captures d'adultes sont notées dans le réseau de piégeage, en particulier à proximité des bâtiments ; début des accouplements, aucune larve n'est observée à ce jour.

Aucune intervention ne se justifie pour le moment.
Le prochain bulletin fera le point.

Pommier

Rugosité

La période de sensibilité à la rugosité se poursuit jusqu'au basculement du fruit.

Poursuivre la protection avec :

Substance active	SPECIALITE COMMERCIALE	Dose	DAR	Nb maxi
6-benzyladénine + gibbérellines A4 A7	PROMALIN	0,15 à 0,3 l/ha	3 j	4
	PERLAN	0,3 à 0,6 l/ha	3 j	2à4
gibbérellines A4 A7	REGULEX 10 SG	0,025 à 0,050 kg/ha	3 j	4
	NOVAGIB	0,25 à 0,5 l/ha	3 j	4
	STEFAGIB			

A noter : la dose est à raisonner en fonction du risque (historique du verger, climat).



La stratégie de lutte a été mise en œuvre.

Bitter Pit

Sur variétés sensibles (Golden, Braeburn, Cripps Pink et mutants, jeunes vergers de Cripps Red®Joya...) démarrer les applications avec des produits à base de **chlorure de calcium ou de nitrate de chaux**.

Prévoir 4 à 10 applications suivant la charge de la parcelle et la sensibilité de la variété (cadence 12 jours).

En volume réduit, respecter la dose hectolitre.

Stopper les applications **en cas de forte chaleur**.

Coups de soleil

Le basculement des fruits va avoir lieu bientôt.



En cas de températures supérieures à 30°C et en l'absence de filets, envisager l'application préventive de talc **INVELOP WHITE PROTECT** à raison de 50 kg/ha en 1^{re} application, 30 kg/ha ensuite.

A renouveler en cas de lessivage important ou 1 fois par mois jusqu'à la fin du risque (fin d'été pour les variétés tardives).

Il est aussi possible d'utiliser du kaolin calciné (ARGIBIO ou BARAKA) en barrière physique contre les coups de soleil, à raison de 50 kg/ha en 1^{re} application, 30 kg/ha ensuite.

Tavelure

La situation est globalement saine.

Dans les vergers ne présentant pas de taches, stopper la protection.

Sur vergers présentant des taches, surveiller la prévision météo pour intervenir le cas échéant, en cas de pluie ou d'aspersion sur frondaison.

Les fructifications du champignon sont stoppées par forte chaleur (température supérieure à 28°C).

Uniquement dans les vergers présentant des taches, intervenir préventivement avant la pluie avec une spécialité de contact strict :

Substance active	SPECIALITE COMMERCIALE	Dose	DAR	Nb maxi
sulfate de cuivre	B. BORDELAISE (RSR DISPERS, MANICA, MACC 80)	1 kg/ha	3 à 21 j selon spé	- (5)
oxyde cuivreux	NORDOX 75 WG	0,3 kg/ha	21 j	-
A hydrogéné-carbonate de potassium	VITISAN	5 kg/ha	1 j	6
	ARMICARB	3 kg/ha	60 j	5
dithianon	DELAN SC	0,7 l/ha	56 j	6
dithianon + phosphonate de potassium	DELAN PRO	2,5 l/ha	35 j	6
captane	SIGMA DG	1,8 kg/ha	28 j	6
	MERPAN 80 WDG	1,9 kg/ha	28 j	6
	MERPAN SC	3 l/ha	28 j	6

A noter :

- ne pas utiliser de cuivre sur les variétés sensibles à la rugosité.
- les doses de 1 kg/ha (sulfate de cuivre) et 0,3 kg/ha (NORDOX 75 WG) sont des doses recommandées
- BOUILLIE BORDELAISE MANICA : limitée à 5 appli/an.
- ARMICARB : DAR recommandé de 60 jours pour limiter de risque de phytotoxicité sur fruit (rougissement de lenticelles).



Uniquement en présence de taches, la stratégie s'appuie sur des applications préventives de mini-doses de cuivre ou d'hydrogénécarbonate de potassium (voir tableau ci-dessus).

Feu bactérien

La situation à ce jour est saine.

Rappel des symptômes après fleur : apparition de rameaux en crosse et flétrissement des feuilles ; présence d'exsudat sur les jeunes pousses.



En cas de symptômes, prendre des mesures prophylactiques strictes : contactez votre service technique.

Consulter la fiche technique SudArbo® en cliquant sur le lien : <https://urlz.fr/9i9m>

Oïdium

Prendre en compte l'historique du verger, la sensibilité variétale et les conditions climatiques (hygrométrie de l'air élevée, températures douces).

On observe fréquemment des drapeaux et parfois des repiquages, avec des intensités variables.

Poursuivre la protection à cadence 7 à 10 jours selon l'évolution de la végétation, en alternant les familles chimiques avec :

Substance active	SPECIALITE COMMERCIALE	Dose	DAR	Nb maxi
A hydrogénécarbonate de potassium	VITISAN	5 kg/ha	1 j	6
cyflufenamid	VELKADO CYFLODIUM	0,5 l/ha	14 j	2
Strobilurines :				
trifloxystrobine	FLINT CONSIST NATCHEZ	0,15 kg/ha	14 j	2

A En cas forte présence couper les rameaux infestés pour limiter l'attaque.



En présence de symptômes, poursuivre la protection avec :

Substance active	SPECIALITE COMMERCIALE	Dose	DAR	Nb maxi
hydrogénécarbonate de potassium	VITISAN	5 kg/ha	1 j	6

Maladie de la suie, des crottes de mouche

La période à risque démarre.

Sur les parcelles à historique, le risque de contamination apparaît en cas de pluie.

L'utilisation en stop d'une spécialité à base de captane, d'ARMICARB à 3 kg/ha ou de VITISAN à 5 kg/ha dans le cadre de la lutte anti-tavelure ou oïdium peut

permettre de contrôler ces maladies.
Lire page 58 du Guide SudArbo®.
Attention au risque de phytotoxicité avec ARMICARB en cas de fortes de chaleurs.



ARMICARB à 3 kg/ha ou VITISAN à 5 kg/ha peuvent être utilisés dans le cadre de la lutte contre la tavelure ou l'oïdium. Ils présentent alors une bonne efficacité contre les maladies de la suie et des crottes de mouche.

Colletotrichum

Début de la période de sensibilité aux contaminations. Les conditions climatiques actuelles sont favorables à la maladie.

DELAN PRO ou les spécialités à base de captane utilisés contre la tavelure limitent le risque de contamination.

- (A)** Dans les vergers atteints par *Colletotrichum* en 2022, mettre en œuvre des mesures prophylactiques et des bonnes pratiques au verger :
- aération des arbres par la taille, élimination des branches basses
 - passage du système d'irrigation au goutte-à-goutte
 - andainage et broyage des fruits.

Puceron cendré

Quelques vergers présentent des pousses atteintes mais avec présence d'auxiliaires. La migration des ailés est en cours. Fin du risque.

Puceron lanigère

La migration sur pousse a débuté.

- (A)** En cas d'observation, intervenir en plein dès le début de la migration sur pousses de l'année (intervention souvent déjà réalisée) avec :

Substance active	SPECIALITE COMMERCIALE	Dose	DAR	Nb maxi
spirotetramat	MOVENTO	1,9 l/ha	21 j	2

Cette spécialité systémique est efficace si elle est appliquée en période de forte hygrométrie et **températures élevées** (conditions poussantes). Cette intervention est efficace contre le puceron cendré et le Pou de San José.
Utiliser MOVENTO seul.

Le parasitoïde naturel *Aphelinus mali* s'installe quand les températures dépassent 25 °C.



On observe des foyers dans certains vergers biologiques.

Aucune solution n'est disponible contre ce ravageur en agriculture biologique.

Carpocapse

Le vol de G1 se poursuit dans le réseau de parcelles de référence. Toutes premières piqûres observées.

Le modèle de prévision des risques indique que 50% d'éclosions de G1 sera atteint autour du 4 juin en secteur précoce et 8 juin en secteurs plus tardif.

Poursuivre la protection avec un virus de la granulose :

Substance active	SPECIALITE COMMERCIALE	Dose	DAR	Nb maxi
(A) virus de la granulose souche 2	CARPOVIRUSINE EVO2	1 l/ha	3 j	10

Afin d'éviter les résistances aux virus de la granulose, une alternance des souches entre les générations est indispensable.



Poursuivre les applications tous les 10 jours avec CARPOVIRUSINE EVO2. 3 interventions seront nécessaires pour couvrir la G1.

Noctuelle des fruits verts

Observation de dégâts dans certains vergers. Contacter votre service technique.



Chenille et dégâts de noctuelle du fruit vert
Photos Ceta du vidourle

Zeuzère

A ce jour, le vol n'a pas encore débuté. Le risque est donc nul pour l'instant.

Réglementation sur les mélanges

Le mélange entre SERCADIS et MOVENTO est interdit (mentions de danger H361/H362)
Mélange entre DELAN SC, DELAN WG et MERPAN 80 WDG, MERPAN SC et SIGMA DG est interdit (mention de danger H351).

Poirier (rédigé en collaboration avec le réseau PACA)

Tavelure

Fin des contaminations primaires. Poursuivre la protection sur les vergers présentant des taches et ou sur verger à historique.

Pour les autres variétés : lire paragraphe pommier page 7.



Lire paragraphe pommier page 7.

Feu bactérien

Globalement la situation est saine.
Lire paragraphe pommier page 7.

Carpocapse



Lire paragraphe pommier page 9.

Psylle du poirier

La situation est globalement saine. On note la présence d'auxiliaires. Surveiller la régulation des foyers par ces derniers.



En présence de foyers et de miellat, mettre en œuvre des mesures complémentaires jusqu'à la récolte : égourmandage, lessivage par aspersion.

Agrile du poirier

Des attaques sont détectées, notamment en verger biologique.

La larve de l'agrile, coléoptère de la famille des buprestes, peut occasionner de gros dégâts sur poirier.

Elle fore les branches et parfois le tronc de galeries spiralées de plus en plus profondes et larges.

Ces galeries peuvent atteindre jusqu'à 1 m de long. Elles détruisent le cambium et entraînent le dépérissement des branches.

Elles sont ainsi à l'origine de la mort de jeunes arbres.

-Le cycle est généralement sur 1 an, mais, selon les conditions climatiques ou lorsque les pontes ont eu lieu tardivement, le cycle larvaire peut durer 2 ans. Après 2 ans dans le bois, les larves d'agrile vont creuser une loge nymphale et se nymphoser.

Les loges sont situées, en général, sur la face la plus ensoleillée des arbres. Les adultes d'agriles se nourrissent de feuillage avant de commencer à déposer leurs œufs sur les écorces. Les émergences d'adultes peuvent durer jusqu'à mi-août selon les années.



Couper la partie nécrosée et la mettre à terre.



Dégât d'agrile du poirier sur un axe

Pêcher – Abricotier

Forficule

Les populations de forficules sont visibles dans les arbres.



Forficule adulte



A l'approche de la récolte et en l'absence de protection à base de glu, intervenir **la nuit sur les parcelles à risque** en mouillant bien avec :

Substance active	SPECIALITE COMMERCIALE	Dose	DAR	Nb maxi
lambda-cyhalothrine	KARATE ZEON	0,11 l/ha	7 j	2
deltaméthrine	DECIS PROTECH	0,083 l/ha	3 j	3



Aucune solution de lutte efficace n'est disponible.

Petite mineuse anarsia

Le vol de se poursuit.

La stratégie de lutte mise en œuvre contre la tordeuse orientale est efficace.

Pêcher

Maturité en secteur précoces

Début de récolte de récolte Pamela, Carla

Oïdium

La situation globale est saine ; observation de dégâts sur fruits dans certains vergers.

La période de sensibilité se poursuit jusqu'au stade durcissement du noyau. Celui-ci est atteint pour les variétés précoces et saison.

Sur variétés tardives n'ayant pas encore atteint le durcissement du noyau, poursuivre la protection spécifique, à cadence 10-12 jours avec les autres spécialités :

Substance active	SPECIALITE COMMERCIALE	Dose	DAR	Nb maxi
pyraclostrobine + boscalid	SIGNUM	0,6 kg/ha	3 j	3
fluxapyroxad	SERCADIS	0,15 l/ha	21 j	3
cyflufenamid	CYFLODIUM VELKADO	0,5 l/ha	14 j	2




Poursuivre la protection avec :

Substance active	SPECIALITE COMMERCIALE	Dose	DAR	Nb maxi
hydrogénocarbonate de potassium	VITISAN	5 kg/ha	1 j	4

Maladies de conservation / monilioses

Les conditions climatiques à venir et la présence de fruits grêlés sont favorables aux monilioses.

 **Sur variétés précoces**, la stratégie est généralement basée sur 2 traitements à 8-10 et 3-5 jours avant récolte.

Sur **variétés de saison**, la stratégie s'appuie sur 3 applications à 15-20, 8-10 et 3-5 jours avant récolte. Intervenir en prévoyant d'**alterner les familles chimiques** avec :

Substance active	SPECIALITE COMMERCIALE	Dose	DAR	Nb maxi
Amino-pyr :				
fenpyrazamine	PROLECTUS	1,2 kg/ha	14 j*	1*
SDHI :				
isofetamide	KENJA	0,9 l/ha	7 j	2
IBS :				
méfentrifluconazole	REVISION	1,8 l/ha	3 j	2
IBS + SDHI :				
tebuconazole + fluopyram	LUNA EXPERIENCE	0,5 l/ha	3 j	2

Alterner les familles chimiques.

A noter :

- Les produits cités présentent une bonne tenue au lessivage, jusqu'à 35 mm environ pour LUNA EXPERIENCE et 40 mm environ pour PROLECTUS, KENJA et REVISION.

- * PROLECTUS : DAR et nombre maxi d'application recommandés, car l'application peut entraîner une altération de l'odeur voire du goût des fruits quelques jours après traitement.




Une stratégie basée sur 3 interventions peut permettre de limiter les risques de monilioses.

Intervenir à 12-14, 5-7 et 1-3 jours de la récolte avec :

Substance active	SPECIALITE COMMERCIALE	Dose	DAR	Nb maxi
hydrogénocarbonate de potassium	ARMICARB	5 kg/ha	1 j	3
	VITISAN	5 kg/ha	1 j	4
Levures :				
<i>Saccharomyces cerevisiae</i>	JULIETTA	2,5 kg/ha	1 j	8
<i>Metschnikowia fructicola</i>	NOLI	2 kg/ha	1 j	4

Tordeuse orientale



Le vol de G2 a débuté la semaine dernière. Les premières éclosions sont prévues pour le 30-31 mai.

 Positionner les ovo larvicide si ce n'est déjà fait dès réception du bulletin :

Substance active	SPECIALITE COMMERCIALE	Dose	DAR	Nb maxi
chlorantraniliprole	CORAGEN	0,175 l/ha	14 j	1

Voir la dérogation du CORAGEN page 11.

Pour la suite, si AFFIRM/PROCLAIM a déjà été utilisé en G1, démarrer la protection avec **des larvicides** :

Substance active	SPECIALITE COMMERCIALE	Dose	DAR	Nb maxi
lambda-cyhalothrine	KARATE ZEON*	0,11 l/ha	7 j	2
esfenvalérate	MANDARIN GOLD*	0,030 l/hl	3 j	3
deltaméthrine	DECIS PROTECH*	0,083 l/hl	3 j	3
spinetoram	DELEGATE EFYFACE	0,3 kg/ha	7 j	1
spinosad	SUCCESS 4	0,2 l/ha	7 j	2
 <i>Bacillus thuringiensis</i>	DELFIN	0,100 kg/hl	3 j	6
	DIPEL DF BACTURA DF	0,100 kg/hl	1 j	10
 virus de la granulose	CARPOVIRUSINE 2000 CARPOVIRUSINE EVO2	1 l/ha	3 j	10
	MADEX TWIN	0,1 l/ha	1 j	12



Les vergers sont majoritairement protégés par confusion sexuelle.


Surveiller l'apparition éventuelle de dégâts sur pousses ou sur fruits.


Sur jeunes vergers et parcelles à historique lourd, en cas d'observation de dégâts récents sur pousses et/ou sur fruits, intervenir avec un larvicide (cadence 12-14 jours) avec une spécialité à base de **virus de la granulose** ou de *Bacillus thuringiensis* (lire ci-dessus).

A noter : SUCCESS 4 utilisé contre le thrips californien est efficace contre la tordeuse orientale.

Cicadelle verte

Intensification de la présence des adultes dans de nombreux vergers. Premières observations de larves en verger.

 Sur jeunes vergers, l'application d'une barrière physique à base de kaolin ARGIBIO ou BARAKA peut freiner le développement des populations.

 Sur tous les vergers afin de limiter les populations de cicadelles, attendre une intensification significative

de la présence de larves en verger ou l'apparition des premiers dégâts (autour du 10-15 juin) et intervenir avec :

Substance active	SPECIALITE COMMERCIALE	Dose	DAR	Nb maxi
lambda-cyhalothrine	KARATE ZEON	0,11 l/ha	7 j	2
deltaméthrine	DECIS PROTECH	0,083 l/hl	3 j	3

La stratégie larvicide à base de pyréthrinoïdes mise en œuvre contre la tordeuse orientale présente un effet secondaire intéressant contre les cicadelles.



Sur jeunes vergers, l'application d'une barrière physique à base de kaolin ARGIBIO ou BARAKA peut freiner le développement des populations.

Attention : veillez à utiliser un pulvérisateur adapté (buses à turbulence céramique).
Sur vergers adultes, le prochain bulletin fera le point.

LOVELL utilisé contre les pucerons peut présenter une action secondaire contre les cicadelles.

Thrips californien


Les nectarines et pêches à peau peu duveteuse sont les plus sensibles aux attaques de thrips californien. Vérifier la pression dans le verger en réalisant des battages sur les rameaux et l'enherbement.

Sur parcelles à problème, la stratégie est basée sur 1 à 2 interventions selon la sensibilité des variétés, à 20 et 7 jours de la récolte avec :

Substance active	SPECIALITE COMMERCIALE	Dose	DAR	Nb maxi
spinetoram	DELEGATE	0,3 kg/ha	7 j	1
spinosad	SUCCESS 4	0,2 l/ha	7 j	2

La solution chimique est insuffisante. Elle doit être complétée par des mesures prophylactiques :

- tondre l'herbe 2 à 3 semaines avant la récolte pour favoriser le regroupement des insectes sur les arbres puis positionner rapidement le traitement ;

 - réaliser une taille en vert d'éclaircissement ;
- ne pas laisser de fruit en surmaturité dans les arbres.



La stratégie s'appuie sur la mise en œuvre des mesures prophylactiques, complétée le cas échéant par l'utilisation de SUCCESS 4 en pré-récolte.

Cochenilles (pou de San José, lécanines)

Surveiller l'essaimage de Pou de San José qui doit être en cours, et de lécanines, généralement fin mai – début

juin.

En cas d'observation ou de doute, contactez votre service technique.

Réglementation sur les mélanges

Le mélange entre SERCADIS, LUNA EXPERIENCE et DELEGATE est interdit (mentions de danger H361/H362).


Abricotier

Maturités en secteurs précoces

Primassi, Fiesta cot, Magi Cot en cours de récolte.
A venir Flopria, Samourai et plus tard Orangered Perlecot, Lido, Rubilis, Cocot et Mediabel

Monilioses des fruits

Les conditions climatiques actuelles ainsi que des dégâts de grêle, sont favorables au développement des maladies de conservation.

 **Sur variétés précoces et saison**, la stratégie est basée sur 1 à 2 traitements selon les conditions climatiques à 8-10 et/ou 3-5 jours avant récolte avec :

Substance active	SPECIALITE COMMERCIALE	Dose	DAR	Nb maxi
SDHI :				
isofetamide	KENJA	0,9 l/ha	7 j	2
IBS :				
méfentrifluconazole	REVISION	1,8 l/ha	3 j	2
SDHI + Strobilurine :				
pyraclostrobine + boscalid	SIGNUM	0,6 kg/ha	3 j	3

Alterner les familles chimiques.

A noter : ces spécialités présentent une bonne tenue au lessivage, jusqu'à 40 mm environ.



Une stratégie basée sur 2 interventions permet de limiter les risques de monilioses.

Intervenir à 8-10 et 1-3 jours de la récolte avec :


Substance active	SPECIALITE COMMERCIALE	Dose	DAR	Nb maxi
hydrogénocarbonate de potassium	ARMICARB	5 kg/ha	1 j	3
	VITISAN	5 kg/ha	1 j	4
Levures :				
<i>Saccharomyces cerevisiae</i>	JULIETTA	2,5 kg/ha	1 j	8
<i>Metschnikowia fructicola</i>	NOLI	2 kg/ha	1 j	4

Cerisier

Maturités en secteurs précoces

Récolte en cours de Giant Red, Grace Star, Van, Summit, Rainier.

Moniliose des fruits

 Les conditions climatiques actuelles et les dégâts de grêle sont favorables au développement des maladies de conservation.

La stratégie de lutte repose sur 1 à 2 applications de pré-récolte en fonction des conditions climatiques.

Intervenir à 8-10 jours et/ou 3-5 jours de la récolte

avec :

Substance active	SPECIALITE COMMERCIALE	Dose	DAR	Nb maxi
isofétamide	KENJA	0,9 l/ha	7 j	2
tebuconazole + fluopyram	LUNA EXPERIENCE	0,5 l/ha	3 j	2
pyraclostrobine+ boscalid	SIGNUM	0,75 kg/ha	3 j	2
méfentrifluconazole	REVISION	1,8 l/ha	3 j	2

Alterner les spécialités.

Attention au délai avant récolte.

A noter : ces spécialités présentent une bonne tenue au lessivage, jusqu'à 35-40 mm environ.



Une stratégie basée sur 2 interventions permet de limiter les risques de monilioses.

Intervenir à 8-10 et 1-3 jours de la récolte avec :

Substance active	SPECIALITE COMMERCIALE	Dose	DAR	Nb maxi
<i>Bacillus subtilis</i> QST 713	RHAPSODY	8 l/ha	3 j	6
<i>Bacillus amyloliquefaciens</i>	AMYLO X	2,5 kg/ha	3 j	6
hydrogénocarbonate de potassium	VITISAN	5 kg/ha	1 j	4
<i>Metschnikowia fructicola</i>	NOLI	2 kg/ha	1 j	4

Mouches des cerises

L'intensité des piégeages de *Drosophila suzukii* reste comparable à celle de 2022. Mais les conditions climatiques actuelles sont favorables à la drosophile.

Des dégâts ont été enregistrés sur la première passe de récolte des variétés précoces, y compris celles traitées en conventionnel.

Sur les passages de récolte suivants, la situation semble moins difficile.

La stratégie est basée sur 3 à 4 interventions à caler en fonction de la date présumée de récolte (R).

- 1^{re} intervention à réaliser à R-21 à 25 jours avec :

Substance active	SPECIALITE COMMERCIALE	Dose	DAR	Nb maxi
lambda-cyhalothrine	KARATE ZEON	0,11 l/ha	7 j	2
deltaméthrine	DECIS PROTECH	0,083 l/hl	7 j	3

- 2^e à R-14 à 16 jours, **indispensable**, avec :

Substance active	SPECIALITE COMMERCIALE	Dose	DAR	Nb maxi
cyantraniliprole	EXIREL	0,075 l/hl 1,125 l/ha maximum	3 j	3

Laisser un intervalle de 10 jours entre 2 applications d'EXIREL.

Produit sous dérogation. Lire page 12.

- 3^e à R-8 jours avec :

Substance active	SPECIALITE COMMERCIALE	Dose	DAR	Nb maxi
lambda-cyhalothrine	KARATE ZEON	0,11 l/ha	7 j	2
deltaméthrine	DECIS PROTECH	0,083 l/hl	7 j	3

- 4^e à R-3 jours ou entre deux passes de récolte avec :

Substance active	SPECIALITE COMMERCIALE	Dose	DAR	Nb maxi
cyantraniliprole	EXIREL	0,075 l/hl 1,125 l/ha maximum	3 j	3

En cas de pression très forte, réaliser une intervention supplémentaire entre 2 passages de récolte avec :

Substance active	SPECIALITE COMMERCIALE	Dose	DAR	Nb maxi
cyantraniliprole	EXIREL	0,075 l/hl 1,125 l/ha maximum	3 j	3
spinetoram	DELEGATE	0,3 kg/ha	3 j	1

A - Prophylaxie :

D. suzukii apprécie les environnements frais et humides : veiller à la bonne aération des cultures (taille des arbres adaptée, maintien de l'enherbement bas). Tout ce qui favorise l'humidité doit être évité.

Plus les fruits mûrissent, plus ils sont exposés aux dégâts de *D. suzukii*.

Eviter les cueillettes à sur-maturité.

Les fruits infestés récupérés en station (et si possible les fonds de cueille en verger) doivent être détruits régulièrement. Ils peuvent être mis en sacs ou containers hermétiques et laissés quelques jours au soleil.

- Traitement au froid des cerises :

Un passage au froid (autour de 0,5°C) de lots de cerises contaminées mais encore commercialisables (attaque récente) freine voire stoppe le développement des œufs et des toutes jeunes larves.



En agriculture biologique, seule la mise en place de filets insect-proof type ALT'DROSO à maille très fine est efficace.

La stratégie de traitement, dont l'efficacité est très partielle, est basée sur l'utilisation de :

Substance active	SPECIALITE COMMERCIALE	Dose	DAR	Nb maxi
spinosad	SUCCESS 4	0,2 l/ha	7 j	2
<i>Beauveria bassiana</i>	NATURALIS	2 l/ha	3 j	5

SUCCESS 4 est sous dérogation. Lire page 10.

La lutte peut être renforcée par l'application d'une barrière physique à base de kaolin ARGICAL PRO, ARGI NATURE, SOKALCIARBO WP ou BAIKAL WP à positionner dès la véraison à 50 kg/ha.

Une seule application par an.

Attention : veillez à utiliser un pulvérisateur adapté ; un lavage post-récolte des fruits est impératif.

Consultez la fiche technique SudArbo® en cliquant sur le lien : <https://urlz.fr/9i9D>

Réglementation sur les mélanges

Le mélange entre DELEGATE et LUNA EXPERIENCE est interdit (mention de danger H361).

Spécialités à base de soufre micronisé

SPECIALITE COMMERCIALE	Pommier tavelure	Pommier oïdium	Pommier rugosité	Pêcher Abricotier oïdium
MICROTHIOL SPECIAL DISPERSS, THIOVIT JET MICROBILLES, KOLTHIOR, CITROTHIOL DG, COLPENN DG, SOUFREBE DG	7,5 kg/ha	7,5 kg/ha	7,5 kg/ha	7,5 kg/ha
KUMULUS DF, AMODE DF, ATENEA DF, SULFOJET DF, SULFOSTAR	7,5 kg/ha	7,5 kg/ha	12,5 kg/ha	7,5 kg/ha
AZUPEC 80 GD, SULPEC 80 GD	7,5 kg/ha	7,5 kg/ha		
THIOPRON RAINFREE, CITROTHIOL RAINFREE, SULFORIX RAINFREE, PENNTHIOL RAINFREE	7,3 l/ha	7,3 l/ha		7,3 l/ha*
FLOSUL SC, AZZURRI, CRETA, SEFFIKA		7,5 l/ha		5 l/ha *
HELIOSOUFRE S, HELIOTERPEN SOUFRE	5 l/ha	0,5 l/hl		0,5 l/hl

* Ces formulations liquides ne sont pas recommandées sur petit fruit d'abricot et de pêche car elles présentent un risque de taches supérieur aux formulations solides.

Relevés des paramètres climatiques du 15 au 28 mai 2023

Les données climatiques proviennent de stations automatiques (Béziers, Saint-Jean de Fos, Villeveyrac, Marsillargues) ou de points d'observation spatialisée (Villemagne l'Argentière, Mauguio).

	VILLEMAGNE L'ARGENTIERE			BEZIERS Bayssan			ST JEAN DE FOS			VILLEVEYRAC			MAUGUIO			MARSILLARGUES		
	T°C Mini	T°C Maxi	Pluie (mm)	T°C Mini	T°C Maxi	Pluie (mm)	T°C Mini	T°C Maxi	Pluie (mm)	T°C Mini	T°C Maxi	Pluie (mm)	T°C Mini	T°C Maxi	Pluie (mm)	T°C Mini	T°C Maxi	Pluie (mm)
Lun 15	12,0	20,0		12,2	24,3		14,9	24,4		14,0	24,2		12,9	25,1		12,0	23,8	0,2
Mar 16	11,4	18,7		13,1	23,0		14,4	22,2		14,3	23,0		15,2	23,0		13,5	22,4	
Mer 17	9,6	19,8	0,5	10,6	23,0		12,1	23,8		12,3	22,6		13,9	22,0		11,5	21,8	
Jeu 18	10,9	18,0		12,6	21,8		10,2	22,3		12,5	21,1		12,1	21,3	0,2	13,2	20,9	0,6
Ven 19	11,8	20,1	1,1	13,3	23,2	0,5	11,7	24,0	7,0	12,9	24,0	9,5	14,1	21,2	12	12,0	24,5	4,4
Sam 20	12,4	20,6	7,1	13,6	23,5	0,5	13,0	22,6	10,5	13,2	21,7	10,0	13,7	21,7	6,8	12,0	20,8	6,6
Dim 21	13,0	19,9	4,9	13,3	19,0	0,5	13,7	21,0	4,0	13,9	20,2	4,0	15,0	21,1	10,6	14,4	21,5	2,8
Lun 22	13,0	25,0	4,5	14,6	25,7	0,5	13,8	27,9	1,0	13,7	27,4	0,5	14,0	27,0	0,8	13,8	27,3	1,2
Mar 23	13,0	24,0	36,3	13,2	28,2		12,3	28,4	24,0	13,1	28,0		15,0	27,0		13,1	28,8	
Mer 24	11,0	24,0	0,1	14,9	29,0	2,5	11,5	28,1	4,0	12,5	26,6		15,0	29,0	42,1	13,8	28,0	14,2
Jeu 25	13,0	21,0		15,0	23,0		13,8	23,0		15,3	23,3		15,0	21,0		14,9	21,9	
Ven 26	12,0	27,0		13,0	26,7		12,5	29,0		13,1	26,8		14,0	27,0		10,8	28,2	
Sam 27	14,0	29,0		12,4	28,4		12,1	30,8	0,5	11,7	27,7		14,0	29,0		11,9	29,4	0,2
Dim 28	13,0	28,0		12,0	28,1		11,2	29,8		9,6	26,7		13,0	25,0	0,1	11,7	27,7	
Cumul de pluies (mm)			54,5			4,5						24			72,6			30,2

Source des données : Conseil Départemental de l'Hérault, Météo France, Weather Measures.

FLASH INFOS

Dispositif d'aide Rénovation des vergers de FranceAgriMer

Cette mesure existe depuis plusieurs années pour les exploitants agricoles. L'exploitation doit tenir une comptabilité conforme au « Plan comptable » et être soumise à l'imposition TVA selon le régime normal ou simplifié agricole. Elle est ouverte depuis le 6 avril pour les plantations 2023-2024 et 2024-2025.

Elle finance les dépenses relatives à la plantation d'arbres fruitiers : **achat des plants, coûts de préparation du terrain et de plantation**. Les coûts liés à la préparation du terrain et à la plantation sont calculés à partir de coûts forfaitaires fixés pour l'espèce et le type de plantation. Pour l'achat des plants, il s'agit des coûts réels.

La **surface minimale** nette éligible est de **10 ares** pour les petits fruits (cassissier, framboisier, groseillier, myrtilier) **25 ares** pour cerisier et **50 ares** pour pommier, poirier-cognassier, pêcher-nectarinier, abricotier, prunier de table, prunier d'ente, amandier, noisetier, noyer, châtaignier, figuier, kiwi, clémentinier.

La surface maximale est de **10 ha par espèce** et on peut considérer 4 espèces par exploitation avec un maximum de 20 ha/campagne/exploitation.

Pour toutes espèces à l'exception du kiwi, les **variétés choisies** doivent être **certifiées** ou en cours de certification. Les devis (et factures) doivent porter la mention « certifié ».

Les dossiers réceptionnés sont instruits pour vérifier leur éligibilité.

Les dossiers sont ensuite **sélectionnés** suivant les critères de priorité suivants, par ordre décroissant :

- JA ou nouveaux installés
- Plantation suite à arrachage lié à la Sharka, ECA ou autre organisme nuisible réglementé
- Taux de renouvellement de l'espèce supérieur ou égal à 4%. Si l'exploitant implante un nouveau verger d'une espèce non présente sur l'exploitation, ce taux est alors de 100%.
- Exploitation engagée dans une charte PFI, certification HVE, Ecophyto ou AB (y compris en conversion AB).

Les dossiers sont retenus en fonction du classement ainsi établi et du budget disponible.

FranceAgriMer établit les décisions d'attribution des aides, puis procède aux paiements, une fois les travaux réalisés.

Taux d'aide : 20 % de l'assiette éligible – **Majoration de 5 % JA et Nouvel Installé** et 5 % si arrachage Sharka, ECA et autres nuisibles. La Région Occitanie devrait intervenir en complément de ce dispositif national.

Le dossier de demande est à remplir **en ligne** : <https://urlz.fr/IFyQ>

Date limite de dépôt des dossiers : - **31/07/2023** pour toutes espèces sauf les fruitiers à noyau

- **15/09/2023** pour les fruitiers à noyau (pêcher, abricotier, cerisier, prunier)

Aucun document (devis,...) ne doit être signé avant dépôt du dossier.

Aucun acompte ne doit être versé. Le document à joindre au dossier doit obligatoirement être un devis et non un bon de commande même s'il n'est pas signé.

La Chambre d'agriculture vous accompagne pour monter le dossier de demande (prestation payante).

Contact : Marie GARNIER garnier@herault.chambagri.fr

Plus d'informations : <https://urlz.fr/IFyM>

Actualité phytosanitaire : dérogation d'emploi CURATIO

CURATIO, spécialité à base de polysulfure de calcium, bénéficie d'une dérogation d'emploi **jusqu'au 10 juin 2023**.

Fongicide de biocontrôle, utilisable en AB. DAR : 30 jours. ZNT cours d'eau : 20 m.

Distance de sécurité vis-à-vis des riverains : 10 m.

Sur prunier uniquement, intervalle minimal entre 2 applications : 5 jours.

Durant la floraison, afin de protéger les pollinisateurs, application possible 2 h avant à 3 h après le coucher du soleil. Voici les usages et doses autorisés de CURATIO :

Usage et culture	Dose maximale selon le stade	Nb maxi d'appli	Nombre maximal d'applications (tous usages confondus)
pommier - poirier / tavelure	24 l/ha de l'éclatement des bourgeons à la chute des pétales	2	11
	12 l/ha à partir du stade H	9	
pêcher - abricotier / moniliose, cloque, oïdium, coryneum	12 l/ha		5
prunier / moniliose, tavelure	16 l/ha	5	5
prunier / coryneum, rouille	16 l/ha	3	
cerisier / moniliose, coryneum, anthracnose	16 l/ha		5

Il existe aussi des usages contre la maladie de l'œil de paon et la cercosporiose de l'olivier et la rouille de l'amandier.

Actualité phytosanitaire : dérogation d'emploi FLIPPER

FLIPPER, spécialité à base de sels potassiques d'acides gras, est un insecticide utilisable en AB, contre **pucerons des pommiers, poiriers, pêchers et abricotiers. Dérogation d'emploi jusqu'au 13 juillet 2023.**

Dose : 10 l/ha. DAR : 1 jour. 5 applications maxi/an. ZNT cours d'eau et arthropode : 20 m. DRE : 24 h.

Aucune distance de sécurité vis-à-vis des riverains. Peut-être dangereux pour les abeilles : application possible pendant la floraison dans la plage horaire de 2 h avant et 3 h après le coucher du soleil.

Actualité phytosanitaire : dérogation d'emploi EXIREL

EXIREL, spécialité à base de cyantraniliprole, est un insecticide utilisable après floraison contre ***Drosophila suzukii* sur cerisier**, sous dérogation jusqu'au **30 juillet 2023.**

Dose : 0,075 l/hl (0,75 l/ha pour un mouillage de 500 à 1000 l/ha, jusqu'à 1,125 l/ha maximum pour un mouillage de 1500 l/ha). DAR : 3 jours. 3 applications maxi/an. Intervalle entre 2 applications : 10 jours.

Résistance au lessivage 2 h après application et après séchage complet du feuillage, jusqu'à 25 mm de pluie.

DRE : 48 h. ZNT cours d'eau : 50 m. ZNT arthropodes : 20 m. Dispositif végétalisé permanent : 20 m.

Distance de sécurité vis-à-vis des riverains : 10 m. Dangereux pour les abeilles. Ne pas appliquer en présence d'abeilles. Ne pas appliquer moins de 7 jours après floraison, ni en période de production d'exsudats. Broyer l'enherbement avant traitement pour le rendre non attractif pour les pollinisateurs.

Actualité phytosanitaire : dérogation d'emploi SOKALCIARBO WP, BAIKAL WP

SOKALCIARBO WP et **BAIKAL WP**, spécialités à base de kaolin, sont des insecticides de biocontrôle utilisables en AB, contre ***Drosophila suzukii* sur cerisier jusqu'au 30 juillet 2023.**

Dose : 50 kg/ha. DAR 3 jours. 5 applications maxi tous usages confondus à partir du début de la véraison.

Dangereux pour les abeilles. Ne pas appliquer en présence d'abeilles, ni durant la floraison, ni en période de production d'exsudats ou sur les zones de butinage. DRE 6 h. ZNT cours d'eau : 20 m. ZNT arthropodes : 5 m.

Actualité phytosanitaire : dérogation d'emploi SUCCESS 4

SUCCESS 4, spécialité à base de spinosad, est un insecticide utilisable en AB contre **mouches des cerises et *Eurytoma amygdali* sur amandier et pistachier, sous dérogation jusqu'au 30 juillet 2023 (13 juillet sur amandier).**

Dose : 0,2 l/ha. DAR 7 jours sur cerisier, 14 jours sur amandier et avant ouverture des premières coques sur pistachier. Application après le stade petit fruit sur cerisier et amandier. 2 applications maxi/an. DRE 6 h.

ZNT cours d'eau : 50 m. ZNT arthropodes : 20 m. Distance de sécurité vis-à-vis des riverains : 10 m.

Dangereux pour les abeilles. Ne pas appliquer durant la floraison, en période de production d'exsudats ou sur les zones de butinage. Broyer l'enherbement avant traitement pour le rendre non attractif pour les pollinisateurs.

Actualité phytosanitaire : dérogation d'emploi CORAGEN, VOLIAM

CORAGEN et **VOLIAM**, spécialités à base de chlorantraniliprole, obtiennent une dérogation d'emploi contre les **chenilles foreuses des fruits sur pommier, poirier, pêcher, abricotier, prunier et noyer jusqu'au 29 août 2023.**

Dose : 0,175 l/ha. DAR : 14 jours sauf sur noyer (21 jours). 1 application maxi/an.

ZNT cours d'eau : 20 m. DRE : 6 h. Distance de sécurité vis-à-vis des riverains : 10 m.

Dangereux pour les abeilles. Ne pas appliquer durant la floraison, en période de production d'exsudats ou sur les zones de butinage.

L'objectif de l'outil **Performance Fruits & Légumes®** est de vous fournir les informations et conseils nécessaires à la mise en œuvre de la conduite raisonnée sur votre exploitation. Il s'agit d'un conseil collectif : les éléments de situation générale et de stratégie de lutte, confrontés à vos propres observations, vous permettront à partir des règles de décision fournies, de décider de l'opportunité et des modalités d'intervention sur vos parcelles. Pour avoir des informations supplémentaires sur les conditions d'utilisation des spécialités commerciales, le respect de la réglementation et des bonnes pratiques, consultez le Guide SudArbo® ou les fiches de protection raisonnée en maraîchage. Eu égard l'extrême rapidité des évolutions réglementaires en matière d'autorisations de mise en marché des spécialités phytosanitaires, il est rappelé ici qu'en cas de contrôle de l'autorité administrative, les informations mentionnées sur l'emballage de la spécialité phytosanitaire font foi.

Performance Fruits & Légumes®

N° ISSN : 1628-3791

Directeur de publication : Jérôme Despey - Responsable de la rédaction : Hélène Suzor - Rédacteurs : conseillers du service Productions Végétales

Toute reproduction, totale ou partielle, et toute représentation du contenu substantiel de ce document, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse de la Chambre d'agriculture de l'Hérault, est interdite, et constitue une contrefaçon sanctionnée de 3 ans d'emprisonnement et de 300 000 € d'amende (articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle).

La Chambre d'agriculture de l'Hérault est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multisite porté par l'APCA.



OPE COS ENR 6-1 v14 (Performance F&L)

Contact : 04 67 20 88 32 – performancefl@herault.chambagri.fr